

POST-PERMIS

(A partir du 1^{er} Janvier 2019)

Cette formation "post permis" n'est pas obligatoire et doit être effectuée entre les **6^e** et **12^e mois** qui suivent l'obtention du permis.

D'une durée de seulement une journée : 7 heures, elle permettra à ses bénéficiaires de voir leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir perdu aucun point à cause d'infractions. Pour le détenteur d'un permis B traditionnel, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans et de 2 à 1 an et demi pour celui qui aura effectué la conduite accompagnée. Les 12 points sont ainsi plus vite récupérés.

POURQUOI ?

La formation vise à sensibiliser sur les comportements dangereux des jeunes conducteurs. L'idée est de "susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance ».

La formation a pour but de sensibiliser les conducteurs aux dangers de la route (vitesse /alcool/drogue) et à l'éco-conduite

COMMENT ?

Formation d'une journée : 7h

- MATINEE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Présentation de la formation
Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion.
Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. | Durée : 10 minutes |
| 2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)
Se connaître en tant que conducteur.
Connaître et prendre en compte ses limites. | Durée : 15 minutes |
| 3. Constitution du groupe
Se présenter.
Confronter ses expériences au groupe.
Découvrir sa singularité.
Créer du lien. | Durée : 35 minutes |
| 4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation
Confronter ses expériences au groupe.
Découvrir le groupe. | Durée : 45 minutes |
| 5. Perception des risques
Se positionner face au risque.
Se confronter à la perception des autres.
Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. | Durée : 1 heure |
| 6. Situations complexes
Comprendre et résoudre des situations complexes. | Durée : 1 heure 15 minutes |
| - APRES MIDI : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.
Les stratégies de mobilité. | |
| 7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes
Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements.
Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).
Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) | Durée : 1 heure 45 minutes |
| 8. Choix de mobilité
Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement.
Être sensibilisé aux questions environnementales.
Découvrir des modes de déplacements alternatifs. | Durée : 1 heure |
| 9. Bilan avec engagement | Durée : 15 minutes |

A l'issue de la formation, nous vous donnons l'ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE PREVUE A L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage long distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'éco conduite

En route pour l'examen :

Une fois l'intégralité des compétences acquises et validées par votre formateur, nous vous programmerons sur un examen.

Les centres d'examen sont : Antony, Clamart, Saint-Cloud, Gennevilliers et Nanterre.

Nous ferons en sorte que votre formation découle jusqu'à l'examen, sans délais...

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ; • procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

En cas d'échec à l'examen, nous vous ferons une libération en conduite supervisée, pour que vous puissiez continuer à conduire avec vos proches, à vous entraîner, vous perfectionner et surtout maintenir votre niveau jusqu'à la prochaine date d'examen